



EVERFAST HYDROL NF1

Hydrofuge de masse liquide à effet plastifiant pour tous problèmes d'étanchéité dans les ouvrages en béton

DEFINITION ET PRESENTATION DU PRODUIT

EVERFAST HYDROL NF1 par son pouvoir plastifiant et réducteur d'eau, permet une parfaite homogénéité et une hydrofugation très efficace des bétons et mortiers dans la masse.

Ajouté à l'eau de gâchage, EVERFAST HYDROL NF1, grâce à sa forme liquide, s'homogénéise parfaitement au mélange.

EVERFAST HYDROL NF1 est un adjuvant garanti sans chlore, qui n'a aucun effet notable sur la prise et la résistance des bétons.

DOMAINES D'APPLICATION

EVERFAST HYDROL NF1 permet de réaliser dans le cadre des D.T.U., des bétons et des mortiers étanches aux eaux sous pression :

- Bassins
- Radiers
- Canaux
- Locaux industriels
- Réservoirs
- Caves
- Piscines.
- Cuves alimentaires
- Stations d'épuration
- Joints de maçonnerie
- Façades
- Fondations
- Chapes étanches

EVERFAST HYDROL NF1 peut être utilisé dans toutes les constructions fortement exposées :

- Aux intempéries,
- A l'eau pure, salée ou industrielle,
- Au sulfate de calcium.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

<i>Composition :</i>	Adjuvant non chloré
<i>Aspect :</i>	Liquide
<i>Couleur :</i>	Blanc laiteux
<i>Densité :</i>	0,99 ± 0,02
<i>Températures limite d'application :</i>	+ 5°C à + 30°C
<i>Solubilité et nettoyage des outils :</i>	Eau

PROCES VERBAUX - REFERENCES

Conforme à la norme EN 934-2 : Tableau 9.

SPECIES

RN 96 NAPOLLON - 13400 AUBAGNE - FRANCE
☎ : (33) 0/4.42.369.300 - FAX (33) 0/4.42.369.309
www.everfast.fr



Les renseignements fournis par la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur notre connaissance et notre expérience à ce jour. Ils n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales. Ils ne peuvent en aucun cas, impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. L'apporteur doit s'assurer d'être en possession de la dernière édition de cette fiche technique. Annule et remplace les précédentes éditions. Edition du premier trimestre 2010.



CONSEILS GENERAUX D'EMPLOI

1 - Préparation des supports

Les surfaces à traiter doivent être propres, sèches, dégraissées, dépoussiérées et adhérentes.

2 - Mise en oeuvre

EVERFAST HYDROL NF1 s'ajoute à l'eau de gâchage à raison de 1 % à 2 % du poids du ciment. L'eau de gâchage sera diminuée d'environ 5 % par rapport à un béton non hydrofugé.

Pour les mortiers, le sable sera propre et d'une granulométrie pouvant aller jusqu'à 5 mm.

Le dosage du ciment ne doit pas être inférieur à 300 kg par m³.

La plupart des ciments sont compatibles avec EVERFAST HYDROL NF1, mais nous conseillons, pour les ciments spéciaux, de faire un essai préalable.

3 - Application

Verser EVERFAST HYDROL NF1 dans l'eau de gâchage.

Ajouter ensuite le ciment et les granulats préalablement mélangés.

4 - Consommation

0,35 à 0,7 litre par sac de 35 kg de ciment en fonction de l'hydrofugation recherchée.

Pour tous travaux en immersion totale (bassins, piscines, etc.) : 2 % du poids du ciment.

Autres travaux (chapes, enduits, etc.) : 1 % du poids du ciment.

PRECAUTIONS PARTICULIERES ET SECURITE

Utilisation sans danger. Remuer avant l'emploi en cas de stockage prolongé. Si EVERFAST HYDROL NF 1 gèle, il retrouve toutes ses qualités après dégel, vérifier seulement l'homogénéité du produit. Ne pas utiliser avec des ciments sursulfatés et alumineux. Eviter les malaxages prolongés. Ne pas employer conjointement avec EVERFAST ACCEL.

TRANSPORT ET STOCKAGE

Transport : non soumis à la réglementation des transports.

Stockage et conservation : Un an en emballage d'origine fermé à l'abri du gel et de la chaleur.

TEINTE

Blanc laiteux.

CONDITIONNEMENT

Fût : 220 litres.

Jerrican : 30 litres.

Bidon : 5 litres et 2 litres.

SPECIES

RN 96 NAPOLLON - 13400 AUBAGNE - FRANCE

☎ : (33) 0/4.42.369.300 - FAX (33) 0/4.42.369.309

www.everfast.fr



Les renseignements fournis par la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur notre connaissance et notre expérience à ce jour. Ils n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales. Ils ne peuvent en aucun cas, impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. L'apporteur doit s'assurer d'être en possession de la dernière édition de cette fiche technique. Annule et remplace les précédentes éditions. Edition du premier trimestre 2010.